

Service des délégués commerciaux, sur les autres solutions possibles, et un représentant du ministère du Commerce est ce matin dans une usine de l'Ontario, qui est, à l'heure actuelle, la productrice la plus indiquée. Nous croyons que les compagnies canadiennes peuvent produire les pompes à succion nécessaires, et la compagnie dont je viens de parler nous assure qu'elle peut produire des pompes à succion d'une capacité de 300 tonnes par jour, comparativement à une capacité de 600 tonnes par jour, pour ce qui est du matériel produit aux États-Unis. Des entretiens sont présentement en cours avec la Fédération canadienne de navigation en vue de mettre au point des arrangements visant à déterminer le volume des besoins et le moment opportun de les remplir, ainsi qu'à coordonner la production nécessaire. Je devrais ajouter que les propriétaires et exploitants des navires en question reconnaissent leurs responsabilités en vertu de leurs arrangements contractuels avec l'importateur chinois. Le gouvernement va faciliter et coordonner leurs efforts de façon appropriée.

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que ces envois de céréales, qui importent tellement au Canada, s'effectuent sans interruption et sans délai. Jusqu'ici, les envois des côtes est et ouest du Canada se sont faits selon les prévisions, et nous avons l'intention de maintenir ce rythme. En ce qui concerne la compagnie canadienne, nous sommes assurés que les pompes nécessaires peuvent être livrées d'ici trois semaines, et nous avons informé les compagnies de navigation en conséquence. Je tiens à souligner que rien n'autorise à croire que cet événement compromettra de quelque façon la mise en œuvre de l'accord conclu entre le Gouvernement chinois et la Commission du blé. . .

*Le lendemain, M. Diefenbaker a fait part à la Chambre de la solution apportée à ce problème:*

J'ai fait part à la Chambre hier de l'initiative que prenait le gouvernement pour garantir que les envois de céréales à la Chine continentale ne seraient ni interrompus, ni retardés, par le problème qui a surgi au sujet des appareils de déchargement des États-Unis. J'ai signalé alors qu'outre les démarches urgentes que nous faisons en vue de découvrir ou de faire naître d'autres sources d'approvisionnement, l'ambassadeur du Canada à Washington s'entretenait de la question avec des dirigeants du Gouvernement des États-Unis. J'ai dit que la décision relevait du Gouvernement des États-Unis, mais que le Gouvernement du Canada insistait pour qu'on examine à nouveau la décision antérieure qui avait abruptement interrompu la livraison de cet équipement si nécessaire.

En conséquence de la prompte et minutieuse attention que le problème a reçue hier à Washington, la trésorerie des États-Unis est maintenant disposée à autoriser, à titre de mesure exceptionnelle, les entreprises américaines qui en feraient la demande, à exporter l'équipement de déchargement nécessaire qui aurait déjà été commandé pour être installé sur les bateaux livrant les céréales à la Chine communiste à partir de ports canadiens.

Même si cet assouplissement se limite à l'équipement déjà commandé, les commandes déjà faites répondront vraisemblablement, je pense, aux besoins immédiats et permettront de procéder sans difficulté au chargement de toutes les